



Politique institutionnelle

Gestion logistique

Direction Logistique
Juillet 2018





Politique institutionnelle

Gestion logistique

1. Périmètre et champ d'application.....	2
1.1 Définition de la chaîne d'approvisionnement.....	2
1.2 Définition des moyens généraux.....	2
2. Principes de gestion logistique	3
3. Standards logistiques	4
4. Rôles et responsabilités	5
4.1 Autorité sur les standards logistiques	5
4.2 Mise en œuvre	5

1.

Périmètre et champ d'application

La logistique a pour mission de contribuer au bon déroulement de l'aide aux bénéficiaires **en soutenant les équipes d'Humanité & Inclusion (HI)**, et en permettant à chacun d'avoir **les moyens de travailler pour se focaliser sur son cœur de métier**, en respectant à la fois les contraintes économiques, qualitatives et de sûreté/sécurité.

Pour cela, la logistique a la charge de gérer à la fois **la chaîne d'approvisionnement** et **les moyens généraux**. La maîtrise de ces deux domaines logistiques est **un vecteur majeur d'optimisation** et permet à l'organisation d'être **la plus efficiente possible**.

Cette politique institutionnelle s'applique à l'ensemble de notre réseau HI¹.

1.1

Définition de la chaîne d'approvisionnement

La **chaîne d'approvisionnement**, telle que définie par HI, prend en considération les spécificités de notre secteur et de nos enjeux.

La chaîne d'approvisionnement est le processus permettant de fournir un bien, un service ou une prestation intellectuelle de manière efficiente (qualité, coût et délai). Ce processus inclut la planification, la gestion des achats, la gestion des approvisionnements, la gestion du transport des biens et la gestion des stocks. Elle comprend également les systèmes de **coordination**, d'**information** et de **mesures** permettant la **gestion optimisée** des ressources, la **transparence** de nos actions et une **performance** accrue des projets. Elle sert *in fine* à répondre **aux besoins des bénéficiaires**.

1.2

Définition des moyens généraux

Les moyens généraux désignent l'ensemble **des ressources matérielles** de notre organisation nécessaire à son fonctionnement normal. Ces ressources incluent les **bâtiments**, les **équipements** et le **parc de véhicules**, et servent à répondre, dans **des conditions de sûreté satisfaisantes**, aux **besoins des équipes**.

¹ Le réseau HI englobe l'organisation HI, à savoir la **Fédération** (sièges de Lyon, Paris, Bruxelles et les programmes) et les **8 associations nationales**, ainsi que l'**Institut HI pour l'Action Humanitaire**. Voir [l'écosystème HI](#)

2.

Principes de gestion logistique

Les dix principes suivants guident à tout moment nos pratiques logistiques :

1. **Planifier** rigoureusement les besoins logistiques (en produits et services à fournir, en ressources humaines et financières nécessaires) dès la phase d'écriture de projet et garantir ainsi la **faisabilité** du projet ;
2. Garantir la **redevabilité** de HI à travers une gestion transparente (traçabilité) et optimisée (« value for money ») des ressources logistiques ;
3. Assurer une gestion des délais cohérente pour répondre de manière **efficace** aux besoins des bénéficiaires ;
4. Respecter les **normes et standards de qualité** permettant de s'assurer que les produits et services fournis sont ceux qui répondent le mieux à la mise en œuvre des projets et aux besoins des bénéficiaires, et sont les plus appropriés en termes de qualité technique, coût, durée de vie, disponibilité et maintenance ;
5. Effectuer les approvisionnements **en conformité** avec les standards logistiques HI² ou les exigences du financeur lorsque celles-ci sont plus contraignantes, dans le respect du cadre légal en vigueur au niveau national et international, et en stricte conformité avec l'éthique de HI³ ;
6. Soutenir dans la mesure du possible les économies locales et diminuer notre impact environnemental en privilégiant des achats au plus près des zones d'intervention, tout **en veillant à ne pas nuire** aux populations, aux structures ou aux marchés locaux en prévenant au maximum les conséquences négatives de l'aide dans le domaine logistique (« do no harm ») ;
7. Assurer **des conditions d'accueil, de travail et de sûreté optimales** pour toute personne (équipes HI, bénéficiaires, partenaires...) amenée à fréquenter nos locaux ou utiliser nos équipements, nos stocks de matériels ou véhicules ;
8. Promouvoir les politiques de HI en matière de **protection de l'enfance**⁴ et de **lutte contre la fraude et la corruption**⁵ ;
9. Garantir un « **juste contrôle** » des standards logistiques pour une gestion des risques mesurée, assumée par l'organisation et adaptée aux enjeux de chaque contexte, permettant ainsi de garantir l'efficacité de notre logistique ;
10. **Refuser** de travailler avec des fournisseurs/prestataires impliqués dans une organisation criminelle ou toute autre activité illégale au niveau du droit national et international.

² Voir chapitre 3 : « [Standards logistiques](#) »

³ Voir les « [Lignes éthiques et positionnement](#) » de l'Institut HI pour l'Action Humanitaire

⁴ Voir la [Politique de protection de l'enfance](#)

⁵ Voir la [Politique de lutte contre la fraude et la corruption](#)

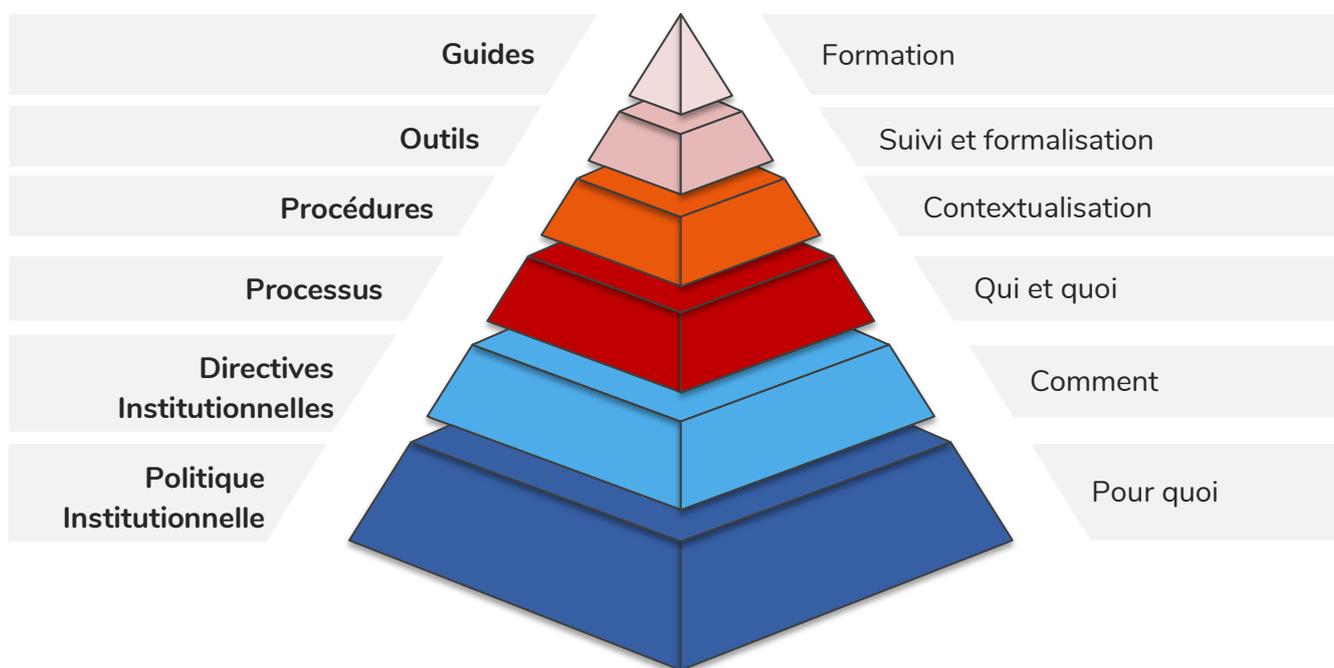
3.

Standards logistiques

Les principes énoncés ci-dessus sont la base sur laquelle HI a construit ses standards logistiques. Ces standards circonscrivent la gestion logistique au sein de l'organisation.

La gestion logistique démarre dès l'évaluation des besoins des bénéficiaires, et intervient à **toutes les étapes du cycle de projet**⁶.

Cette gestion suit obligatoirement **les standards logistiques** minimaux que HI a établis suivant la pyramide ci-après.



→ Voir les standards logistiques HI sous [HInside](#)

⁶ Voir la [Politique de Planification, Suivi et Évaluation des projets](#) et le [Référentiel Qualité Projet](#)

4.

Rôles et responsabilités

4.1

Autorité sur les standards logistiques

La **Direction Logistique** au siège de Lyon a autorité sur **les standards logistiques**, et en assure les évolutions en plaçant **la transparence, l'optimisation, la simplification et la capacité de réponse** de l'organisation en **axes majeurs**. Elle garantit ainsi **l'adéquation entre ces standards** et les **exigences opérationnelles de l'organisation et de transparence des financeurs**. Enfin, elle en assure **la diffusion** auprès de l'ensemble des équipes HI.

4.2

Mise en œuvre

Sur **chaque site du réseau HI**⁷, la mise en œuvre des standards logistiques est **sous l'autorité du directeur du site**, qui peut déléguer tout ou partie des responsabilités à ses collaborateurs. Ces délégations sont formalisées par écrit.

Toujours sous l'autorité des directeurs de site, **les services en charge de la logistique sur chacun des sites doivent se structurer** pour répondre de manière **efficace** aux besoins des équipes HI, et assurer la **redevabilité** auprès de **nos bénéficiaires, donateurs et financeurs**, dans le strict **respect** des principes énoncés dans cette politique.

Les équipes HI, **à tous niveaux et en tous lieux**, doivent être extrêmement vigilantes et inflexibles lorsque des **conflits d'intérêts** et **des tentatives de corruption** sont susceptibles de se produire.

⁷ Voir la définition dans la note de bas de page n°[1](#)

Pour toute question relative à cette politique :
m.giraud@hi.org

Approbation le 6 juillet 2018 en Directoire⁸

Crédit photographique : © Philippa Poussereau / Humanité & Inclusion (Bangladesh, 2018)

⁸ Lien vers [Directions et Gouvernance](#)



Gestion logistique

Cette politique institutionnelle précise les grands principes et lignes directrices de Humanité & Inclusion quant à ses pratiques logistiques.

Comme les autres politiques institutionnelles de l'organisation, elle a un caractère obligatoire, et doit donc être respectée par les équipes. Cette politique impacte et engage donc HI dans son ensemble, notamment vis-à-vis de l'extérieur.

Les modalités opérationnelles liées à la gestion logistique seront quant à elles développées dans d'autres documents (directives institutionnelles notamment).

Humanité & Inclusion
138 avenue des Frères Lumière
CS 78378
69371 Lyon CEDEX 08
France

publications@hi.org

